

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
9 août 2011
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-sixième année

Lettres identiques datées du 8 août 2011, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je me vois dans l'obligation d'appeler votre attention sur l'aggravation des tensions dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, du fait des actes d'agression militaire et de la politique de colonisation d'Israël ainsi que de ses provocations incessantes à l'encontre du peuple palestinien. À cet égard, la situation sur le terrain reste particulièrement instable et intenable et la communauté internationale doit y remédier de toute urgence afin que cessent les violations massives des droits du peuple palestinien qu'Israël continue à commettre.

Au lieu de rechercher la paix, Israël, la Puissance occupante, a choisi de faire exactement le contraire en intensifiant ses violations du droit international, y compris le droit international humanitaire et des droits de l'homme, dans le territoire palestinien occupé. Ainsi, tandis que le peuple palestinien respecte le mois sacré du ramadan, Israël, la Puissance occupante, continue d'avoir recours à la force, de manière aveugle et disproportionnée, en faisant des morts et des blessés parmi les civils, y compris des femmes et des enfants. Un des incidents, qui illustre le mépris total d'Israël envers les vies palestiniennes, a pris place juste avant les prières du matin le 1^{er} août 2011, premier jour du ramadan : les forces d'occupation israéliennes ont fait irruption dans le camp de réfugiés de Qalandiya, en Cisjordanie, et tué deux jeunes hommes. Mu'tasim Odwan, 22 ans, a reçu une balle dans la tête, et Mohammed Ali Khalifa, 23 ans, une balle dans l'estomac; tous deux sont morts sur le coup. Quantités de civils palestiniens ont aussi été blessés et beaucoup ont été embarqués et détenus de manière illégale lors de cette cruelle incursion militaire.

Le peuple palestinien dans la bande de Gaza assiégée, qui compte plus de 1,5 million d'habitants, n'échappe pas non plus à la vindicte de la Puissance occupante, qui poursuit ses agressions militaires à son encontre. La semaine dernière, les forces d'occupation israéliennes ont lancé de multiples frappes



aériennes contre la bande de Gaza, dont une contre un groupe de pêcheurs sur la plage de Rafah. Ces frappes aériennes ont fait un grand nombre de blessés parmi les Palestiniens et entraîné d'importants dégâts matériels au niveau des habitations et des biens. Il faut rappeler à ce propos que les attaques militaires contre des zones civiles sont illégales au regard du droit international humanitaire et constituent de graves actes de terrorisme, de provocation et d'incitation envers le peuple palestinien. En plus d'être la cible d'attaques militaires incessantes, la population civile palestinienne de Gaza continue de subir la punition collective du blocus impitoyable et illégitime que leur impose la Puissance occupante, qui aggrave encore leur pauvreté et leur désespoir. Les responsables palestiniens appellent la communauté internationale à exiger d'Israël qu'il en finisse avec ses attaques militaires contre la bande de Gaza, qu'il respecte ses obligations au regard du droit international humanitaire et qu'il mette immédiatement fin à toutes ses attaques contre la population civile palestinienne, et au châtement collectif qu'il lui inflige, notamment en levant intégralement le blocus.

Israël a poursuivi implacablement sa campagne illégale de colonisation du reste du territoire palestinien occupé, en particulier en poursuivant ses tentatives illégales pour changer la réalité sur le terrain à Jérusalem-Est occupée à travers l'expansion des colonies, la démolition d'habitations, les expulsions et le déplacement de centaines de Palestiniens. Récemment, lors de sa déclaration illégale, irresponsable et provocatrice du jeudi 4 août 2011, le Gouvernement israélien a annoncé qu'il avait approuvé la construction de 900 logements supplémentaires dans la colonie dite d'« Har Homa » à Jabal Abu Ghneim, à Jérusalem-Est occupée. Outre l'annonce provocatrice de la construction prochaine de nouveaux logements illégaux à Jérusalem-Est occupée, les forces d'occupation israéliennes ont procédé à la destruction de nouveaux biens et terres palestiniens. Ces actions illégales révèlent une fois de plus l'intention délibérée d'Israël de faire fi du droit international et des appels sans équivoque de la communauté internationale pour que cessent immédiatement et sans exception toutes les activités de peuplement israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. À cet égard, nous réaffirmons avec regret que l'inaction continue de la communauté internationale n'a fait qu'aggraver la défiance et l'intransigeance d'Israël.

Parallèlement à la multiplication des activités de peuplement, on constate une augmentation du nombre de logements détruits et de civils palestiniens déplacés par la Puissance occupante. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'Organisation des Nations Unies a publié la semaine dernière un rapport alarmant sur les déplacements forcés de Palestiniens, dans lequel il annonçait que les destructions d'habitations étaient d'ores et déjà plus nombreuses en 2011 que sur les deux années 2009 et 2010 combinées. Plus précisément, il y indiquait que 342 structures appartenant à des Palestiniens avaient été détruites par la Puissance occupante pendant le premier semestre de 2011 et que 656 personnes, dont 351 enfants, ont perdu leur toit pendant la même période, soit près de cinq fois plus que pendant le premier semestre de l'année précédente. Il est aussi choquant qu'il y ait à l'heure actuelle plus de 3 000 ordres de destruction en suspens, dont 18 visent des écoles. Nous appelons donc la communauté internationale à condamner la destruction des habitations palestiniennes et le déplacement de familles entières et à prendre les mesures nécessaires pour contraindre la Puissance occupante à mettre un terme à cette pratique sans cœur et cruelle.

Par ailleurs, j'ai le regret de vous informer de l'aggravation du climat de terreur, de violence, de harcèlement et d'intimidation auquel les colons israéliens soumettent la population civile palestinienne dans l'ensemble du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Les actes méprisables et destructeurs à l'égard des civils palestiniens et de leurs biens sont plus nombreux que jamais, avec, rien que la semaine dernière, quatre incidents différents, pendant lesquels des colons ont mis le feu à des propriétés agricoles palestiniennes dans les villages de Turmusayya, Burin et Awarta en Cisjordanie, détruisant environ 400 oliviers et amandiers. Les colons ont même attaqué les pompiers palestiniens qui essayaient d'éteindre les incendies. Autre fait choquant, 4 000 arbres ou plus appartenant à des Palestiniens auraient été déracinés, brûlés ou autrement abîmés par les colons depuis le début de l'année. Par ailleurs, lors de deux incidents distincts à Hébron, des colons du soi-disant avant-poste appelé « Havat Ma'on » ont attaqué et blessé cinq militants internationaux, qui escortaient des enfants venus d'un camp d'été dans un village voisin et aidaient les bergers palestiniens à se rendre sur leurs terres.

L'heure est décisive, et la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, doit faire face à ses responsabilités et obliger Israël à respecter les obligations qui lui incombent en sa qualité de Puissance occupante. La communauté internationale ne doit pas laisser Israël, la Puissance occupante, perpétrer dans l'impunité la plus totale et sans avoir à répondre de ces actes des attaques militaires, ni tuer et blesser des civils innocents, détruire leurs habitations et leurs biens, coloniser les terres palestiniennes, imposer des châtiments collectifs et emprisonner et détenir de manière arbitraire les civils palestiniens. Nous sommes convaincus que seule une action coordonnée d'importance peut contraindre Israël, la Puissance occupante, à cesser immédiatement toutes ses activités illégales et empêcher ainsi que la situation instable ne dégénère encore.

La présente lettre fait suite aux 397 lettres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, depuis le 28 septembre 2000. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 20 juillet 2011 (A/ES-10/525-S/2011/445) rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits de l'homme du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Riyad **Mansour**